



Note descriptive de vente

Collection **corail**

L'ORANGERIE
Colombes

58 logements en accession libre
19 logements locatifs sociaux
73 emplacements de parkings

Cette notice est conforme à la Loi, à l'article R.261-13 du CCH et conforme à l'annexe de l'arrêté du 10 mai 1968. Chaque article est donc réglementé.

PREAMBULE

L'ensemble des prestations doit permettre de prétendre à l'obtention :

RT 2012

NF HABITAT HQE

Label biosourcé - niveau 1

Label E+C- - niveau E2C1

NOTE GENERALE

- **LES PRESTATIONS, PRODUITS OU MARQUES DECRITES DANS LA PRESENTE NOTICE DESCRIPTIVE, SONT DONNES A TITRE INDICATIF ET DE REFERENCE, ILS SERONT REMPLACES LE CAS ECHEANT PAR DES PRODUITS DE QUALITE EQUIVALENTE. EN CONSEQUENCE, ET SANS QUE CELA SOIT POUR AUTANT SPECIFIE SYSTEMATIQUEMENT, CHAQUE PRODUIT CITE SERA PREVU : « OU SIMILAIRE ».**

- **IL EST EXPRESSEMENT PREVU QUE, DANS LE CAS OU PENDANT LA CONSTRUCTION, LA FOURNITURE OU LA MISE EN ŒUVRE DE CERTAINS MATERIAUX, EQUIPEMENTS OU MATERIELS SE REVELERAIENT IMPOSSIBLE, DIFFICILE OU SUSCEPTIBLE D'ENTRAINER DES DESORDRES ET CE, POUR UN MOTIF QUELCONQUE (EXEMPLE : REGLEMENTATION ADMINISTRATIVE, RETARDS D'APPROVISIONNEMENTS, DEFAUTS DE FABRICATION, DIFFICULTES D'IMPORTATION, IMPERATIFS TECHNIQUES OU EN CAS D'APPARITION DE MATERIEL NOUVEAU), LE MAITRE D'OUVRAGE POURRA REMPLACER CES MATERIAUX, EQUIPEMENTS OU APPAREILS, PAR D'AUTRES DE QUALITE AU MOINS EQUIVALENTE.**

- **SONT CONSIDEREES COMME PIECES PRINCIPALES : SEJOURS, SALLES A MANGER, ENTREES, CHAMBRES**

- **ET PIECES HUMIDES : CUISINES, WC, DEGAGEMENTS, RANGEMENTS, BUANDERIES, CELLIERS, SALLES DE BAINS ET SALLES D'EAU**

NOTICE DESCRIPTIVE PREVUE PAR L'ARTICLE R.261-13 DU CCH ET CONFORME A L'ANNEXE DE L'ARRETE DU 10 MAI 1968

S O M M A I R E

1.1.	INFRASTRUCTURE	4
1.2.	MURS ET OSSATURES et OSSATURE	4
1.3.	PLANCHERS	4
1.4.	CLOISONS DE DISTRIBUTION	5
1.5.	ESCALIERS :	5
1.6.	CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION :	5
1.7.	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS :	6
1.8.	TOITURES :	6
2.	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	7
2.1.	SOLS ET PLINTHES	7
2.2.	REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES) :	7
2.3.	PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES) :	8
2.4.	MENUISERIES EXTERIEURES :	8
2.5.	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE :	8
2.6.	MENUISERIES INTERIEURES :	8
2.7.	SERRURERIE ET GARDE-CORPS :	9
2.8.	PEINTURES, PAPIERS, TENTURES :	9
2.9.	EQUIPEMENTS INTERIEURS :	10
3.	ANNEXES PRIVATIVES	16
3.1.	CAVES, CELLIERS, GRENIERS :	16
	Sans objet	16
3.2.	BOX ET PARKINGS COUVERTS :	16
3.3.	PARKINGS EXTERIEURS :	17
	Sans objet	17
4.1.	HALLS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE :	18
4.2.	CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGES :	18
4.3.	CIRCULATIONS DU SOUS-SOL :	19
4.4.	CAGES D'ESCALIERS :	19
4.5.	LOCAUX COMMUNS :	20
4.6.	LOCAUX SOCIAUX :	20
4.7.	LOCAUX TECHNIQUES	20
4.8.	CONCIERGERIE	21
5.1.	ASCENSEURS ET MONTE CHARGES	22
5.2.	CHAUFFAGE, EAU CHAUDE :	22
5.3.	TELECOMMUNICATIONS :	22
5.4.	RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES :	22
5.5.	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX :	22
5.6.	ALIMENTATION EN EAU :	23
5.7.	ALIMENTATION EN GAZ :	23
5.8.	ALIMENTATION EN ELECTRICITE :	23
6.1.	VOIRIE ET PARKINGS :	24
6.2.	CIRCULATIONS DES PIETONS :	24
6.3.	ESPACES VERTS	24
6.4.	AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS :	24
6.5.	ECLAIRAGE EXTERIEUR :	24
6.6.	CLOTURES :	25
6.7.	RESEAUX DIVERS :	25

1- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1. INFRASTRUCTURE

1.1.1. Fouilles :
Terrassements en pleine masse et évacuation des matériaux excédentaires.

1.1.2. Fondations :
Suivant préconisations du rapport du bureau d'études de sols

Si le sous-sol est réputé inondable : Protection du sous-sol jusqu'à la côté réglementaire définie par le plan de prévention des risques inondation (PPRI) et de l'étude hydrogéologique

1.2. MURS ET OSSATURES et OSSATURE

Le dimensionnement et la composition (béton armé, bois, maçonnerie, métal, mixte, ...) des éléments de structure (murs, poteaux et poutres) sont déterminés par le bureau d'études structure et validés par le bureau de contrôle.

1.2.1. Murs du sous-sol :

1.2.1.1. Murs périphériques : Murs en béton armé.

1.2.1.2. Murs de refends : Murs en béton banché armé de 0,16 m épaisseur minimum ou maçonnerie.

1.2.2. Murs de façades (aux divers niveaux) :

Murs en béton banché de 0,16 cm d'épaisseur minimum

- en maçonnerie de parpaings
- ou en briques porteuses

Parement en enduit mono couche, plaquettes, lasure ou finition matricée selon le projet Architecte
Certains ouvrages de façade seront traités en peinture pliolite ou résine selon choix de l'Architecte
Isolation des murs en contact avec l'extérieur par un doublage intérieur.

1.2.3. Murs pignons :
Murs de constitution identique à 1.2.2.

1.2.4. Murs mitoyens :
Murs de constitution identique à 1.2.2.

1.2.5. Murs extérieurs divers : (loggias, séchoirs) :
Murs de constitution identique à 1.2.2.

1.2.6. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends) :
Murs en béton banché armé de 0,16 m épaisseur minimum.

1.2.7. Murs ou cloisons séparatifs :
Murs en béton banché armé d'épaisseur conforme aux spécifications de la réglementation acoustique en vigueur (NRA)

1.3. PLANCHERS

Le dimensionnement et la composition (béton armé, bois, métal, mixte, ...) des éléments de structure (dalles et poutres) sont déterminés par le bureau d'études structure et validés par le bureau de contrôle.

Une isolation conforme aux études thermique, acoustique et/ou pour la protection contre l'incendie pourra être rapportée pour les planchers des locaux d'habitation selon nécessité. Cette isolation pourra être située soit en sous-face de plancher, soit entre la chape (si elle existe) et le plancher.

1.3.1. Planchers sur étage courant :
Plancher en béton armé, épaisseur règlementaire. Chape acoustique ou thermo-acoustique selon étude thermique.

- 1.3.2. Planchers sous terrasses et toiture :
Plancher en béton armé recevant le complexe d'étanchéité et l'isolation. Chape thermo-acoustique au-dessus des locaux non chauffés selon étude thermique.

Nota : les planchers sous toiture pourront être remplacés par du faux-plafonds.

- 1.3.3. Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés :
Dito article 1.3.1.
- 1.3.4. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts :
Planchers d'étages courants avec isolation thermique en sous-face ou chapes thermo acoustiques selon étude thermique.
- 1.3.5. Plancher balcons et loggias :
Dito article 1.3.1.

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

Pour des raisons règlementaires, il pourra être posé des cloisons de type amovible ou démontables entre la salle de bain (ou la salle d'eau), et le WC attenant.

- 1.4.1. Entre pièces principales :
En panneaux composites de plaques de plâtre et âme alvéolaire, type PLACOPAN, épaisseur 50 mm selon étude acoustique. Les cloisons pourront être épaissies en cas de contraintes techniques ou règlementaires.
- 1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service :
En panneaux composites de plaques de plâtre et âme alvéolaire, type PLACOPAN, épaisseur 50 mm. Traitement hydrofuge sur les cloisons dans les salles de bains et les salles d'eau. Les cloisons pourront être épaissies en cas de contraintes techniques ou règlementaires.
- 1.4.3. Cloisons des gaines techniques :
Pour les pièces sèches : Dito article 1.4.1
Pour les pièces humides : Dito article 1.4.2

1.5. ESCALIERS :

- 1.5.1. Escaliers
PARTIES COMMUNES : En béton préfabriqué ou coulé en place, à noyau central, ou métallique selon projet Architectural.
- 1.5.2. Escaliers de secours
Dito article 1.5.1.

1.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION :

- 1.6.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble :
En gaine béton préfabriqué ou maçonnerie, staff, techniverre, inox, métallique, suivant réglementation si nécessaire.
- 1.6.2. Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble :
Dito article 1.6.1.
- 1.6.3. Conduits d'air frais :
Dito article 1.6.1.
- 1.6.4. Conduits de fumée de chaufferie :
En gaine béton préfabriquée ou maçonnerie suivant réglementation si nécessaire.
- 1.6.5. Ventilation haute de chaufferie :
Dito article 1.6.4.

1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS :

- 1.7.1. Chutes d'eaux pluviales ou autres matériaux selon réglementations
A l'extérieur, descentes en PVC ou autre matériau, ou pissettes selon projet. A l'intérieur, descentes en PVC avec tampons de dégorgement en pied de chute, selon projet. Teinte au choix de l'architecte.
- 1.7.2. Chutes d'eaux usées
A l'intérieur : descentes en PVC avec tampons de dégorgement en pied de chute selon projet.
- 1.7.3. Canalisations en sous-sol
En tuyaux PVC avec tampons de visite et de dégorgement.
Ces réseaux chemineront en apparent pour être raccordés au réseau extérieur.
Ils pourront transiter par des parties privatives.
- 1.7.4. Branchements aux égouts
Sur égouts EU et EP du réseau public en tuyau PVC suivant prescriptions des Services Techniques de la Ville.

1.8. TOITURES :

- 1.8.1. Charpente, couverture et accessoires
Sans objet.
- 1.8.2. Etanchéité et accessoires
Terrasses inaccessibles :
Etanchéité réalisée par revêtement mixte bitume asphalte ou bicouche de bitume élastomère.
Protection par gravillons ou par végétalisation ou auto-protégée.

Terrasses accessibles en RDC ou en étages :
Etanchéité réalisée par revêtement mixte bitume asphalte ou bicouche de bitume élastomère.
Protection par dallettes de béton préfabriquées avec gravillons lavés en surface, ou revêtement bois ou grès cérame ou végétalisation selon projet architectural.

Balcons, loggias :
Etanchéité réalisée par revêtement mixte bitume asphalte, bicouche de bitume élastomère ou résine.
Protection par dallettes de béton préfabriquées avec gravillons lavés en surface, ou revêtement bois ou grès cérame selon projet architectural.

Isolation selon étude thermique.
- 1.8.3. Souches de cheminées, ventilations et conduits divers
En béton ou maçonnerie d'éléments préfabriqués et enduit, ou conduit type Poujoulat en tôle ou similaire, finition selon projet architectural.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1. SOLS ET PLINTHES

Le sol des placards sera revêtu du même matériau que celui de la pièce où il sera placé

2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales

Sols des SEJOURS, CHAMBRES, CELIERS, RANGEMENTS, JARDINS D'HIVER :

Parquet massif TRADIDECO 70 des Ets CFP ou équivalent, type Chêne Sélection, coloris dans la gamme sélectionnée par le Maître d'Ouvrage. Plinthes bois finition blanche.

2.1.2. Sols et plinthes des pièces de services :

Sols des CUISINES, SDB, SDE, WC, BUANDERIE :

Carrelage 44,3 x 44,3 ou 45x45 cm environ des Ets PORCELANOSA dans la gamme sélectionnée par le Maître d'Ouvrage, avec plinthes assorties. Ou équivalent

2.1.3. Sols et plinthes des ENTREES et DEGAGEMENTS

Dito article 2.1.1.

2.1.4. Sols des balcons, loggias et séchoirs :

En béton étanché ou dalles sur plots ou platelage bois ou peinture ou résine de couleur au choix de l'architecte, selon projet.

2.1.5. Barres de seuils

Arrêt de matériaux par profils métalliques, par barres de seuils à recouvrement ou équivalent au droit de chaque changement de revêtements.

2.2. REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES) :

2.2.1. Revêtements muraux des pièces de service :

SALLES DE BAINS et SALLES D'EAU :

- ▶ Faïences : Carreaux de faïence murale 25 X 44 environ des Ets PORCELANOSA dans la gamme sélectionnée par le Maître d'Ouvrage, ou équivalent
- ▶ Pose faïences dans les salles de bains : trois côtés au droit de la baignoire à hauteur d'huissieries environ, selon plans.
- ▶ Tabliers des baignoires : Trappe de visite sur tablier de baignoire carrelée.
- ▶ Pose faïence dans les salles d'eau : deux ou trois côtés au droit du receveur de douche toute hauteur suivant plans.

Coloris des joints d'étanchéité au choix du Maître d'Ouvrage.

CUISINES :

- ▶ Kitchenette des studios : pose de carreaux de faïence selon plans de vente sur mur d'adossement en crédence et les retours (sur une hauteur de 0,60 m environ) dans la sélection faite par Maître d'Ouvrage.
- ▶ A partir du 2 pièces : pas de faïence murale dans les cuisines.

Afin de respecter les différentes obligations prévues dans le référentiel de la certification NF Habitat HQE, l'acquéreur s'engage, dans le cadre de l'aménagement de la cuisine par ses soins, à

respecter les prescriptions suivantes : pose d'un revêtement de type pâte de verre, miroir, stratifié et laminés en plaque, grès, pierre naturelle, bois laqué en usine, revêtements PVC étanches sur une hauteur de 0,60 m environ sur les murs au droit des meubles.

Les trappes de visite dans les cuisines ne sont pas carrelées.

- 2.2.2. Revêtements muraux dans autres pièces (celliers, dressings, etc...)
Celliers, dressings : peinture blanche sur murs et plafonds, selon plans architecte.

2.3. PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES) :

- 2.3.1. Plafonds des pièces intérieures
En béton plus enduit pelliculaire et en plaques de plâtre pour habiller, dans certains cas, les dévoiements de canalisations ou réseaux (soffites/faux-plafonds), suivant les contraintes techniques.
- 2.3.2. Plafonds des séchoirs à l'air libre
Sans objet
- 2.3.3. Plafonds des loggias
Béton brut (et ragréage) et/ou peinture pliolite selon projet et autorisations administratives obtenues, avec isolant.
- 2.3.4. Sous faces des balcons
Béton brut (et ragréage) et/ou peinture pliolite selon projet et autorisations administratives obtenues.

2.4. MENUISERIES EXTERIEURES :

Fourreaux en attente de motorisation ultérieure sauf incompatibilité technique de type volets battants, stores,...

- 2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales :
En bois, avec double vitrage isolant. Fenêtres ou porte fenêtres, ouvrants à la française ou fixes, suivant plan architecte.
- 2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service
En bois, avec double vitrage isolant. Fenêtres ou porte fenêtres ouvrant à la française suivant plan architecte. Selon le projet de l'architecte, les fenêtres des cuisines, salles de bains, salles d'eau et WC pourront être de type oscillo-battante et les menuiseries des salles de bains salles d'eau et WC séparés seront en verre dépoli.

2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE :

- 2.5.1. Pièces principales :

Séjours-chambres et cuisines ouvertes sur les séjours : volets roulants en PVC, manœuvre par tringle, dans toutes les pièces principales.

Dans toutes les pièces accessibles du RDC et des terrasses accessibles en étages : volets décrits ci-dessus avec manœuvre de condamnation en PVC ou aluminium.

Exceptionnellement, certaines occultations pourront être des stores extérieurs ou intérieurs, dans ce cas, l'occultation pourra ne pas être parfaite.

Coffres intérieurs : en PVC blanc apparent ou en bois à peindre avec isolation intérieure ou intégrés dans le linteau.

- 2.5.2. Pièces de service :
Dito article 2.5.1 ou aucune fermeture selon projet.

2.6. MENUISERIES INTERIEURES :

- 2.6.1.1. Huisseries et bâtis
En bois à peindre des Ets MALERBA ou EDAC ou KEYOR ou équivalent.

2.6.2. Portes intérieures

Portes isoplanes à âme alvéolaire laquées usine WHITE LION des Ets THEUMA ou équivalent.
Béquillage sur rosace série NATION ou SEGUR des Ets CADAP ou LOGGIO des Ets VACHETTE ou équivalent

Serrure à condamnation/dé-condamnation pour les portes des WC et salles de bains, salles d'eau.
Serrure à bec de cane pour les séjours et cuisines, et serrure à pêne dormant 1/2 tour pour les chambres.

2.6.3. Impostes en menuiseries : sans objet, de nature identique que le mur concerné.

2.6.4. Portes palières

Portes des APPARTEMENTS sur circulations intérieures :

Porte coupe-feu avec parement décoratif de la série FIBER des Ets MALERBA ou série LOGILINE finition grain d'Orge ou NEO des Ets DEYA ou équivalent.

Revêtement peinture satinée. Seuil à la suisse. Serrure 5 points A2P* (hors portes PMR 3 points) des Ets VACHETTE. Poignée de tirage en laiton nickel mat ou inox des Ets CADAP ou équivalent. Microviseur.

Exceptionnellement, et afin de respecter la réglementation sur l'accessibilité PMR, certaines serrures pourront être amenées à être décalées. Dans ces conditions, le classement A2P* pourra ne pas être respecté

2.6.5. Portes de placards :

Façades de placards de la série KENDOORS10, teinte au choix de l'acquéreur dans la gamme du Maître d'Ouvrage, des Ets SOGAL ou équivalent

Portes coulissantes pour les façades supérieures ou égales à 0,80m et

Une porte pivotante pour les ensembles inférieurs à 0,80m selon plans architecte.

2.6.6. Portes des locaux de rangement :

Dito article 2.5.2.

2.6.7. Moulures et habillages :

Côté intérieur : champlat.

Côté extérieur : champlat ou moulures selon plan de décoration.

2.6.8. Portes des jardins d'hiver :

En bois, avec double vitrage isolant. Porte fenêtres, ouvrants à la française ou fixes ou coulissants, suivant plan architecte.

2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS :

2.7.1. Garde-corps et barres d'appui

Métalliques laqués sur allège ou relevé.

2.7.2. Grilles de protection des baies

Sans objet.

2.7.3. Ouvrages divers

Séparations de balcons : glace type DURLUX ou en bois ou autres matériaux selon plans architecte

2.8. PEINTURES, PAPIERS, TENTURES :

2.8.1. Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1. Sur menuiseries : sans objet

2.8.1.2. Sur fermetures et protections : sans objet

2.8.1.3. Sur serrureries : serrureries thermo-laquées ou galvanisées ou inox selon projet Architecte

2.8.1.4. Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafond des loggias, sous-faces et rives des balcons

Sans objet ou peinture pliolite selon projet architectural et autorisations administratives obtenues.

2.8.2. Peintures intérieures

2.8.2.1. Sur Menuiseries : peinture

2.8.2.2. Sur murs : Pièces humides et pièces sèches : couches de peinture blanche satinée velours

2.8.2.3. Sur plafonds : pièces humides et pièces sèches : couches de peinture blanche satinée velours. Les trappes de visite seront de même finition que les murs (hors tablier de baignoire)

Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Couches de peinture sur toutes canalisations apparentes (non encastrées) ou PVC blanc

2.8.3. Papiers peints

2.8.3.1. Sur murs : Dressings, buanderies, lingerie : sans objet.

2.8.3.2. Sur plafonds : sans objet.

2.8.4. Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc)

2.8.4.1. Sur murs : Sans objet.

2.8.4.2. Sur plafonds : Sans objet.

2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS :

2.9.1. Equipements ménagers :

2.9.1.1. Bloc évier, robinetterie

Cuisine des studios : Meuble kitchenette des Ets BENTHOR ou équivalent, dimensions suivant plans, comportant : 1 évier 1 cuve en acier inox 18/10 embouti, 1 égouttoir, 2 plaques électriques et 1 réfrigérateur incorporé. Robinetterie mitigeuse série EUROSMART col de cygne des Ets GROHE ou KHEOPS C3 col de cygne des Ets IDEAL STANDARD ou équivalent - Vidage à chainette.

Cuisine des 2 pièces et + : La cuisine ne sera pas équipée de bloc évier. La position des canalisations laissées en attente (arrivées d'eau chaude et d'eau froide, évacuation des eaux usées) sera matérialisée sur les plans de vente ou sur les plans techniques transmis au moment des TMA.

Afin de respecter les différentes obligations prévues dans le référentiel de la certification NF Habitat/ NF Habitat HQE, l'acquéreur s'engage, dans le cadre de l'aménagement de la cuisine par ses soins, à respecter les prescriptions suivantes :

- Parois murales : recouvertes par un revêtement de type pâte de verre, miroir, stratifié et laminés en plaque, grès, pierre naturelle, bois laqué en usine, revêtements PVC étanches sans exigence de hauteur.
- Sur les murs situés à moins de 40 cm de l'axe de la robinetterie pour le NF Habitat.
- Sur les murs et cloisons situés à l'arrière et sur le côté de l'évier et de la plaque de cuisson pour NF Habitat HQE 2 points.
- Raccordement des machines à laver le linge ou la vaisselle : l'alimentation en eau doit posséder un robinet d'arrêt et l'évacuation en eau, un siphon par machine.
- Qualité de la robinetterie : mise en place d'un mitigeur classé NF Robinetterie, muni d'une butée et d'un bouton ECO et dispose d'un classement ECAU.
- NF Habitat : robinetterie mitigeur NF avec classement ECAU (sans imposition de valeurs), sauf pour l'acoustique avec A2 ou A3.

➤ NF Habitat HQE 2* : robinetterie mitigeur NF avec classement E0C3A2U3

La responsabilité de l'acquéreur pourrait être engagée notamment si les travaux, ou leur absence de réalisation, provoquaient des désordres chez d'autres copropriétaires – infiltrations, bruits etc. ;
CERQUAL ne procédant pas au contrôle de la conformité des travaux réalisés par l'Acquéreur, ce dernier s'interdit tout recours au titre de la certification NF Habitat.

2.9.1.2. Appareils et mobiliers : Sans objet

2.9.1.3. Evacuation des déchets : sans objet

2.9.1.4. Armoire et sèche-linge : sans objet

2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie

Les compteurs individuels eau chaude sanitaire, eau froide et chauffage sont fournis et posés par le maître d'ouvrage, dans les gaines techniques des circulations palières et/ou dans les gaines intérieures logements, en RDC et en étages.

2.9.2.1. Distribution d'eau froide.

Depuis les gaines techniques des circulations palières, tuyau encastré, ou apparent

2.9.2.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage :

Depuis les gaines techniques, tuyau encastré ou apparent

2.9.2.3. Production et distribution d'eau chaude individuelle

Sans objet

2.9.2.4. Evacuations

En tuyau PVC, apparent.

Crosse double ou deux crosses simples siphonnées pour évacuation de deux machines à laver selon les plans architecte. (sauf studio : une évacuation).

2.9.2.5. Distribution du gaz : sans objet

2.9.2.6. Branchements en attente

Deux robinets ou vannes papillon pour alimentation machine à laver la vaisselle et machine à laver le linge selon plans de vente (un Robinet dans les studios).

2.9.2.7. Appareils sanitaires :

- Mobilier des SALLES DE BAINS et des SALLES D'EAU :

Meuble ALIZEE des Ets CHENE VERT ou BORA des Ets CHENE VERT ou UNIK VICTORIA des Ets ROCA, posé sur plinthe composé d'un plan, un bloc de 2 tiroirs, d'un panneau miroir et d'un luminaire, d'une vasque en polymère série NEO. Dimensions selon plans d'architecte.

Ou

Meuble BORA des Ets CHENE VERT, posé sur pieds, composé d'un plan vasque céramique, un bloc de 2 tiroirs, d'un panneau miroir et d'un luminaire. Dimensions selon plans architecte.

Ou

Ensemble UNIK VICTORIA des Ets ROCA, posé sur pieds, composé d'un plan vasque céramique, un bloc de 2 tiroirs, d'un panneau miroir et d'un luminaire. Dimensions selon plans architecte.

Ou équivalent

- Sanitaires des SALLES DE BAINS

Baignoire : en acier émaillé blanc, CONTESA 170 x 70 des Ets ROCA ou en acrylique série ULYSSE de IDEAL STANDARD PORCHER ou équivalent.

Tablier de baignoire carrelé.

- Sanitaires des SALLES DE DOUCHE :
Receveur de douche : 90*120 CM pour les SALLES D'EAU principales, 90*90 CM pour les SALLES D'EAU secondaires (sauf contraintes techniques), série BLUES N PLUS en acier émaillé ou série GEOS en stonex des Ets ROCA ou série OKYRIS des Ets IDEAL STANDARD PORCHER ou équivalent. Le receveur de douche pourra être surélevé pour des raisons techniques.
- WC : Cuvette de WC : En porcelaine vitrifiée blanche sur pied, série DEBBA ROUND des Ets ROCA ou PACK OKYRIS des Ets PORCHER IDEAL STANDARD ou équivalent.

2.9.2.8. Robinetterie : toutes les robinetteries ont le classement NF

- Robinetterie sur mobilier dans SALLES DE BAINS et SALLES D'EAU : Mitigeur série BAUEDE des Ets GROHE ou série OLYOS C3 des Ets IDEAL STANDARD ou équivalent
- Robinetterie des BAIGNOIRES : Mitigeur thermostatique sur colonnettes série OLYOS C3 des Ets PORCHER IDEAL STANDARD avec ensemble de douche série AQUA 3 jets sur barre et flexible double agrafage chromé de 1,75 m ou équivalent
Ou
Mitigeur thermostatique sur colonnettes, série GROHTHERM 800 des Ets GROHE avec ensemble de douche sur barre série TEMPESTA 100, 3 jets et flexible Silverflex de 1,75 m. Ou équivalent
- Robinetterie des RECEVEURS DE DOUCHE :
Mitigeur thermostatique mural, série GROHTHERM 800 des Ets GROHE avec ensemble de douche sur barre série TEMPESTA 100, 3 jets et flexible Silverflex de 1,75 m.
Ou
Mitigeur thermostatique mural, série OLYOS C3 des Ets PORCHER IDEAL STANDARD avec ensemble de douche série AQUA 3 jets sur barre et flexible double agrafage chromé de 1,75 m. Ou équivalent

2.9.2.9. Accessoires divers :

Un robinet de puisage (avec vanne d'arrêt intérieure et purge) pour tous les espaces extérieurs privatifs en RDC et pour les terrasses, les balcons et loggias en étages supérieurs à 8m².

2.9.3. Equipements électriques

2.9.3.1. Type d'installation

Installation réalisée suivant les prescriptions NF C 15-100.
Tableaux électriques des Ets SCHNEIDER ELECTRIQUE ou du Groupe ARNOULD LEGRAND.
Portes de GTL en bac ATOLL blanc.

Solution « logement connecté » NETATMO des Ets ARNOULD LEGRAND composée de :
Une box permettant le pilotage des équipements suivants :

- un thermostat d'ambiance connecté.
- une gestion d'éclairage connectée
- une commande de scénarios

Nota : les sèche serviettes électriques, ils ne seront pas connectés

2.9.3.2. Puissance à desservir

Puissance à fournir de 3 à 12 kW selon le type de logement et les calculs thermiques. L'acquéreur devra souscrire son abonnement auprès de son fournisseur, qui lui confirmera la puissance à fournir.

2.9.3.3. Equipement de chaque pièce conforme à la NFC 15-100

Appareillage DOOXIE des Ets ARNOULD, 3 coloris (gris, beige, blanc)

<p style="text-align: center;">Entrée:</p> <p>Centre en plafond : 1 Prise haute non commandée : 1</p> <p style="text-align: center;">Cuisines :</p> <p>Centre en plafond : 1 PC 16 A : 6 Dont : au-dessus du plan de travail : 4 prise à proximité de l'interrupteur : 1 prise frigo : 1 Prise hotte à 1,80m de haut : 1 Prise 32 A pour appareil de cuisson : 1 Prise 20 A pour le four : 1 Prise 16 A pour LL, LV : selon plan</p> <p style="text-align: center;">Kitchenette :</p> <p>PC 16 A : 3 Dont : au-dessus du plan de travail : 1 prise à proximité de l'interrupteur : 1 prise frigo : 1 Prise hotte à 1,80m de haut environ : 1 Prise 32 A pour appareil de cuisson : 1 Prise 16 A pour LL, LV : selon plan</p> <p style="text-align: center;">Séjours :</p> <p>Centre en plafond : 1 minimum PC 16 A: 7 minimum dont 1 connectée via domotique et 2 PC à proximité des prises de communication Dont une prise haute non commandée à proximité immédiate de l'interrupteur PC 16A commandée : 1</p> <p style="text-align: center;">Dégagements :</p> <p>Centre en plafond : 1 PC 16 A : 1 basse</p>	<p style="text-align: center;">Chambres :</p> <p>Centre en plafond : 1 PC 16 A : 3 dont 1 connectée via domotique (que dans la chambre accessible PMR) + 1 commandée Prise haute: 1 dans chambres accessible PMR</p> <p style="text-align: center;">Salles de bains :</p> <p>Centre en plafond : 1 ou en applique au-dessus de la porte Applique au-dessus meuble vasque : 1 PC 16 A : 1 si SDB > à 4m² à proximité du meuble vasque Prise haute non commandée: 1 Eventuellement : prise lave-linge</p> <p style="text-align: center;">Salles d'eau :</p> <p>Centre en plafond : 1 ou en applique au-dessus de la porte Applique au-dessus meuble vasque : 1 PC 16 A : 1 si SDB > à 4m² à proximité du meuble vasque Prise haute non commandée: 1 Eventuellement : prise lave-linge</p> <p style="text-align: center;">WC :</p> <p>Centre en plafond : 1 Prise haute non commandée : 1</p> <p>Terrasses à RDC et balcons/loggias en étages sup à 8m² : PC étanche : 1 à l'extérieur Applique lumineuse : 1</p> <p>BUANDERIES: 1 centre en plafonds; 2 prises pour LL et Sèche linge – 1 PC 16 A</p>
--	--

	<p><i>RANGEMENTS/DRESSINGS sup à 5 m2 : 1 centre en plafond -1 PC 16 A</i></p> <p><i>CELLIERS : 1 centre en plafond - 1 PC 16A</i></p>
--	--

Pour STUDIOS en base : meuble bureau S MILLET : - 1 PC et une prise USB CHARGEUR portable

Nota : Les prises téléphoniques et TV sont de type RJ45.

2.9.3.4. Sonnerie de porte palière

Sonnerie intégrée dans le tableau électrique- Bouton poussoir à l'extérieur.

2.9.4. Chauffage, cheminée, ventilations

Les compteurs individuels eau chaude sanitaires, eau froide et chauffage sont fournis et posés par le maître d'ouvrage.

2.9.4.1. Type d'installation

Chauffage au gaz collectif selon étude thermique

2.9.4.2. Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de

Suivant la réglementation en vigueur : températures garanties dans les diverses pièces par température minimale extérieure de -7°C, les pièces d'eau pourront être chauffées à + 21°C et les autres à + 19°C

2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur

Radiateurs série REGGANE 3010 des Ets FINIMETAL ou équivalent.

Robinets thermostatiques sauf dans la pièce où sera située le thermostat d'ambiance.

Sèche-serviettes électrique ou à eau chaude selon étude thermique série ODA PREM'S ou ATOLL blanc des Ets ACOVA ou HABANA blanc des Ets TRESKO ou équivalent.

2.9.4.4. Conduits de fumée : sans objet

2.9.4.5. Conduits et prise de ventilation

Ventilation mécanique, extraction dans les pièces de service des Ets ATLANTIC ou ALDES. Les ventilations mécaniques à cordelette sont prévues dans les cuisines, wc et salles de bain/salles d'eau équipées d'un wc.

2.9.4.6. Conduits et prises d'air frais

Arrivée d'air frais par entrées d'air, situées en traverse des châssis, ou dans le coffre de volet roulant, des pièces principales (séjours et chambres) suivant réglementation acoustique.

Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC). Ces bouches sont raccordées aux gaines collectives de ventilation mécanique. Le débit des bouches hygroréglables sera déterminé par les calculs thermiques.

2.9.5. Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.5.1. Placards :

1 placard sera aménagé par logement, soit dans l'entrée soit dans la chambre principale s'il n'y a pas de placard dans l'entrée avec une tablette chapelière et une tringle. Le plus grand des placards selon plans

2.9.5.2. Pièces de rangement : Sans objet.

2.9.5.3. ESCALIERS duplex

Sans objet

2.9.6. Equipements de télécommunications :

Tableau de communication des Ets CASANOVA, coffret C-START 375 ou C-START625 selon typologies.

2.9.6.1. Radio - T.V.

Les prises RJ45 permettent de brancher la télévision, le téléphone ou internet.

Voir prises RJ 45

2.9.6.2. Téléphone, prises RJ 45 :

	STUD	2 P	3 P	4P
CUISINE	0	1	1	1
SEJOUR	2 côte à côte			
CHAMBRE 1		1	1	1
CHAMBRE 2			1	1
CHAMBRE 3				1
CHAMBRE 4				
Prises RJ 45 :TOTAL	2	4	5	6

2.9.6.3. Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble selon configuration du projet

SAS par digicode et vidéophone entre porte d'entrée du hall de l'immeuble et chaque appartement.

Dans l'appartement, combiné vidéophone et commande d'ouverture de la gâche électrique de la porte des Ets COFREL SWING des Ets ARNOULD ou URMET CAPTIV série MIRO mains libres couleur

L'entrée dans l'immeuble est également assurée par système VIGIK.

2.9.7. Autres équipements : portes coulissantes, cloisons mobiles, humidificateur d'air, climatiseur, etc...
Sans objet

3- ANNEXES PRIVATIVES

3.1. CAVES, CELLIERS, GRENIERS :

Sans Objet

- 3.1.1. Murs et cloisons
Sans objet
- 3.1.2. Plafonds
Sans objet
- 3.1.3. **Sols**
Sans objet
- 3.1.4. Portes d'accès :
Sans objet
- 3.1.5. Ventilation naturelle
Sans objet
- 3.1.6. Equipement électrique
Sans objet

3.2. BOX ET PARKINGS COUVERTS :

- 3.2.1. Murs ou cloisons :
En béton brut ou maçonnerie
Peinture selon projet Architecte
- 3.2.2. Plafonds :
En béton armé brut, y compris isolation thermique sous les locaux chauffés.
- 3.2.3. Sols :
Finition brute ou sol en surfa quartz et marquage au sol des emplacements et des numéros des places.
- 3.2.4. Portes d'accès :

Pour les Véhicules :

L'accès au stationnement se fera par une porte automatique commandée par des émetteurs individuels. (1 par emplacement)

Pour les Piétons :

Accès par sas d'isolement coupe-feu.
Porte piétonne à proximité de la porte véhicule, ouverture par serrure sur organigramme.

- 3.2.5. Ventilation naturelle
La ventilation du parc de stationnement sera statique ou mécanique dimensionnée pour assurer le renouvellement d'air et le désenfumage en fonction du nombre de places, conformément à la réglementation.
- 3.2.6. Equipement électrique
Eclairage par appareils Led permanent pour 1/3 des appareils et sur radar pour les autres.
Eclairage de sécurité par blocs autonomes.

3.3. PARKINGS EXTERIEURS :**Sans objet**

- 3.1.1. Sol
Sans objet
 - 3.1.2. Délimitation au sol
Sans objet
 - 3.1.3. Système de repérage
Sans objet
 - 3.1.4. Système condamnant l'accès
Sans objet
-

4- PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1. HALLS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE :

- 4.1.1. Sols
Tapis brosse dans cadre métallique et revêtement en grès cérame ou autre revêtement suivant plan de décoration.
- 4.1.2. Parois
Selon le plan de décoration.
- 4.1.3. Plafonds
Faux plafonds acoustique selon plan de décoration.
- 4.1.4. Eléments de décoration
Suivant plan de décoration.
- 4.1.5. Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble
La porte intérieure du sas, donnant accès au palier du RDC, sera condamnée par combiné vidéophone, avec caméra, système à défilement de noms permettant l'appel des logements et lecteur de badges de type VIGIK, accessible aux concessionnaires et aux résidents par badges VIGIK. La porte côté extérieur du sas sera commandée par digicode.

Accès protégé par SAS, avec portes en acier laqué équipé de ventouses magnétiques, barre ou poignée de tirage et ferme-porte.
- 4.1.6. Boîtes aux lettres et à paquets
Boîtes aux lettres conformes aux normes des Ets RENZ ou VISOREX et plan de décoration de l'architecte. Dans chaque hall, ensemble de boites aux lettres individuelles aux normes de LA POSTE.
- 4.1.7. Tableau d'affichage
Incorporé. Dans chaque hall un tableau d'affichage.
- 4.1.8. Chauffage
Sans objet.
- 4.1.9. Equipement électrique
Eclairage par spots ou appliques ou suspente selon projet. Commande par détecteur de présence.

4.2. CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGES :

- 4.2.1. Sols

Au RDC : moquette ou carrelage grès cérame avec plinthes assorties selon le plan de décoration de l'architecte
En étages : moquette en lés des Ets BALSAN série BEST DESIGN II ou équivalent selon le plan de décoration. Plinthes en médium peint
Si escalier d'accès aux étages ouvert sur le hall : à traiter comme une continuité du hall, selon le plan de décoration.
- 4.2.2. Murs
Circulations RDC et étages : revêtement décoratif en lés des Ets VESCOM ou BUFLON ou TEXDECOR ou équivalent, et/ou peinture selon le plan de décoration.
- 4.2.3. Plafonds
En béton armé et/ou faux-plafonds acoustique, avec revêtement de peinture en dehors des parties isolées selon projet.

4.2.4. **Eléments de décoration**

Selon le plan de décoration de l'architecte.

4.2.5. **Chauffage**

Sans objet.

4.2.6. **Portes**

A RDC : portes à âme pleine avec peinture. Sur les paliers d'étage : portes à âme pleine avec peinture satinée.

4.2.7. **Equipement électrique**

Eclairage par appliques murales ou spots selon étude d'éclairage et choix de l'architecte, allumage par détecteur de présence

1 PC 16 A dans chaque dégagement d'étage dans la gaine palière.

4.3. CIRCULATIONS DU SOUS-SOL :

4.3.1. **Sols**

Peinture anti-poussière

4.3.2. **Murs**

Peinture vinylique mate à l'airless dans sas, paliers et espaces devant ascenseurs.

Aucun voile contre terre ne sera peint.

4.3.3. **Plafonds**

Peinture vinylique mate blanche à l'airless dans sas, paliers et espaces devant ascenseurs en dehors des parties isolées.

4.3.4. **Portes d'accès**

Portes à âme pleine avec peinture. Degré coupe-feu conforme à la réglementation. Portes métalliques ou bois, finition par peinture. Ferme-porte automatique sur chaque porte

4.3.5. **Rampes d'accès pour véhicules**

En béton armé, finition balayée. Trottoirs chasse roues de part et d'autre.

4.3.6. **Equipement électrique**

Eclairage des circulations des caves par détection de présence. 1 prise 10/16A+T tous les 10 m environ dans les couloirs des caves

4.4. CAGES D'ESCALIERS :

4.4.1. **Sols des paliers**

Peinture anti-poussière.

4.4.2. **Murs**

Peinture, finition par enduit projeté à grain fin type bagar ou peinture.

4.4.3. **Plafonds**

Peinture, finition par enduit projeté à grain fin type bagar ou peinture.

4.4.4. **Escaliers (marches, contre-marches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse**

Limons, plinthes, marches, contre-marches) : peinture anti-poussière, selon réglementation,

Garde-corps : métal peint ou finition métallique usine des Ets BUGAL ou équivalent,

Sous-face de paillasse : finition brute ou peinture,

4.4.5. **Chauffage, ventilation**

Chauffage : sans objet. Désenfumage en partie supérieure, selon réglementation.

4.4.6. Eclairage

Eclairage à détection de présence. Eclairage de sécurité par blocs autonomes suivant réglementation.

4.5. LOCAUX COMMUNS :

4.5.1. Garages à bicyclettes, voitures d'enfants, local encombrant selon projet
 Peinture au sol de type epoxy avec remontée de plinthe. Murs en peinture mate.
 Eclairage sur détection de présence. Serrure sur organigramme.
 Dans locaux vélo, rack à vélo conformes à la réglementation.

4.5.2. Buanderie collective : sans objet

4.5.3. Séchoir collectif : sans objet

4.5.4. Locaux de rangement et d'entretien : sans objet

4.5.5. Locaux sanitaires : sans objet

4.5.6. Serre agricole

En toiture commune accessible, édicule en verre ou matériau translucide sur structure façon charpente en métal ou en bois.

4.6. LOCAUX SOCIAUX :

4.6.1. Salle de bricolage :
 Sans objet.

4.6.2. Salle de jeux et de réunions
 Sans objet.

4.7. LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1. Local de réception des ordures ménagères

Sols : carrelage anti-dérapant avec remontée de plinthe, des Ets DECOCERAM ou équivalent.

Murs et plafonds : peinture vinylique et /ou isolation en sous-face pour les plafonds

Eclairage par détection de présence.

Siphon de sol et robinet de puisage

Portes d'accès aux locaux avec ferme-porte et clé fonctionnant sur organigramme.

Degré coupe-feu conforme à la réglementation.

4.7.2. Chaufferie

Sols : peinture anti-poussière de couleur avec remontée de plinthe de 1,20m de haut

Murs et plafonds : peinture vinylique et /ou isolation en sous-face pour les plafonds

Eclairage sur interrupteur

Siphon de sol et robinet de puisage.

Portes d'accès aux locaux avec ferme-porte et clé fonctionnant sur organigramme.

Degré coupe-feu conforme à la réglementation.

Local cuvelé.

4.7.3. Sous-station de chauffage
Sans objet

4.7.4. Local des surpresseurs
Selon prescription bureau d'études fluides thermiques.

4.7.5. Local transformateur ENEDIS
Selon prescriptions ENEDIS.

4.7.6. Local machinerie d'ascenseur
Sans objet

4.7.7. Local ventilation mécanique
Sans objet.

4.8. CONCIERGERIE

4.8.1. Composition du local : sans objet

4.8.2. Equipements divers : sans objet

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1. ASCENSEURS ET MONTE CHARGES

1 ascenseur dans chaque cage des Ets OTIS ou KONE ou équivalent selon plans de l'architecte.
Tous niveaux desservis, manœuvre collective descente.

Commande par VIGIK sur palier pour l'accès depuis les sous-sols et en cabine pour l'accès aux sous-sols.

Equipement de cabine des Ets OTIS ou KONE ou équivalent :

Porte en inox à rez-de-chaussée et portes à peindre en étages et sas sous-sol. Parois en panneaux stratifiés ou inox. Miroir sur le panneau de fond, ou latéral. Eclairage par spots en plafond ou latéral.

Appel en cabine et report vers société de télésurveillance et dépannage. Bâche de déménagement.

5.2. CHAUFFAGE, EAU CHAUDE :

5.2.1. Equipement thermique de chauffage :
Suivant étude bureau d'études

5.2.2. Production de chaleur : selon projet

5.2.3. Régulation automatique : selon projet

5.2.4. Pompes et brûleurs : selon projet

5.2.5. Accessoires divers : selon projet

5.2.6. Colonnes montantes : selon projet

5.2.7. Service d'eau chaude

5.2.7.1. Production d'eau chaude : selon projet

5.2.7.2. Réservoirs : selon projet

5.2.7.3. Pompes et brûleurs : selon projet

5.2.7.4. Comptage général : selon projet

5.2.7.5. Colonnes montantes : selon projet

5.3. TELECOMMUNICATIONS :

5.3.1. Fibre :
Adduction réalisée par opérateur local.
Depuis l'arrivée du réseau extérieur jusqu'aux colonnes montantes d'immeuble, puis dérivation jusqu'à chaque logement.

5.3.2. Antennes TV et Radio
Antenne TV collective avec amplificateur et distribution dans gaine technique spécifique et vers les appartements. Réception hertzienne des 5 chaînes françaises ou TNT selon la ville

5.4. RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES :

Le stockage des ordures ménagères se fait dans le local situé selon les plans de l'architecte. Collecte des déchets selon réglementation de la commune.

5.5. VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX :

Les locaux sont ventilés selon réglementation.

5.6. ALIMENTATION EN EAU :

5.6.1. Comptages généraux

La fourniture et pose du comptage général est assurée par la société concessionnaire de la distribution d'eau. Le compteur général sera situé dans l'immeuble ou dans le regard extérieur. Il sera équipé d'une vanne d'arrêt général.

5.6.2. Surpresseurs, réducteur et régulateurs de pression, traitement de l'eau Selon nécessité technique

5.6.3. Colonnes montantes Multicouche ou PVC pression avec protection anti condensation.

5.6.4. Branchements particuliers A partir des colonnes montantes, avec manchettes et pose des compteurs d'eau divisionnaires.

5.7. ALIMENTATION EN GAZ :

5.7.1. Colonnes montantes : Une alimentation en gaz sera réalisée depuis le coffret de coupure situé à l'extérieur ou en limite de propriété. La distribution sera assurée par une conduite et des colonnes montantes dont le parcours, les organes et les matériaux auront été approuvés par le concessionnaire. Cette distribution permettra le raccordement de la chaufferie collective.

5.7.2. Branchements et comptages particuliers : Sans objet

5.7.3. Comptages des services généraux : Compteur général installé dans coffret sur rue selon dispositions GRDF

5.8. ALIMENTATION EN ELECTRICITE :

5.8.1 Comptages des services généraux Dans locaux spécifiques, comptages fournis par ENEDIS.

5.8.2. Colonnes montantes Dans gaine spécifique « ENEDIS »

5.8.3. Branchements et comptages particuliers Dans chaque appartement, comptages fournis par ENEDIS.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1. VOIRIE ET PARKINGS :

- 6.1.1. **Voirie d'accès**
Béton balayé ou désactivé, enrobés bitumineux ou asphalte selon projet Architecte
- 6.1.2. **Trottoirs**
Dito article 6.1.1.
- 6.1.3. **Parkings visiteurs**
Sans objet.

6.2. CIRCULATIONS DES PIETONS :

- 6.2.1. Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours
Traités en dalles avec gravillons lavés ou béton désactivé selon choix architecte. Muret de soutènement pour le cheminement extérieur.

6.3. ESPACES VERTS

- 6.3.1. Aires de repos
Sans objet.
- 6.3.2. Plantations d'arbres, arbustes, fleurs
Apport de terre végétale. Arbres et arbustes selon plan architecte.
- 6.3.3. Engazonnement :
Sur espaces délimités sur les plans à l'intérieur de la propriété.
- 6.3.4. Arrosage
A partir du robinet d'arrêt.
- 6.3.5. Bassins décoratifs
Sans objet.
- 6.3.6. Chemins de promenade
Sans objet.

6.4. AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS :

- 6.4.1. Sol
Sans objet.
- 6.4.2. Equipements
Sans objet.

6.5. ECLAIRAGE EXTERIEUR :

- 6.5.1. Signalisation de l'entrée de l'immeuble
Par appliques décoratives ou bornes commandées par interrupteur crépusculaire et détection de présence, selon projet et autorisation administrative.
- 6.5.2. Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres
Eclairage selon projet et autorisation administrative, commandé par interrupteur crépusculaire et/ou horloge ou solaire.

6.6. CLOTURES :

- 6.6.1. **Sur rues**
Sans objet
- 6.6.2. **Avec les propriétés voisines**
Clôture grillagée simple torsion ou panneau semi-rigides, selon projet

6.7. RESEAUX DIVERS :

- 6.7.1. Eau
Alimentation souterraine par société concessionnaire.
- 6.7.2. Gaz
Adduction gaz depuis le coffret gaz en limite de propriété
- 6.7.1. Electricité
En basse Tension par les soins du fournisseur d'énergie.
- 6.7.2. Postes d'incendie, extincteurs
Extincteurs dans les parkings, bac à sable.
- 6.7.3. Egouts
Raccordement séparatif aux réseaux publics, eaux usées et eaux pluviales.
- 6.7.4. Epuration des eaux
Sans objet
- 6.7.5. Télécommunications
Raccordement au réseau Concessionnaire.
- 6.7.6. Drainage du terrain
Noue et bassin de rétention
- 6.7.7. Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux

Par réseau intérieur raccordé au réseau public.

FIN DE LA PRESENTE NOTICE DESCRIPTIVE DE VENTE

FAIT A : _____

LE : _____

(EN 3 EXEMPLAIRES ORIGINAUX)
(1 POUR LE RESERVANT - 1 POUR LE RESERVATAIRE - 1 POUR LE NOTAIRE)

LE RESERVATAIRE	LE RESERVANT